



Formation / CDD fonction publique / aides

Par **Marie2406**, le **25/03/2022** à **11:07**

Bonjour,

Actuellement en CDD **de 6 mois** en tant qu'infirmière dans la fonction publique (il se termine le 30 juin 2022). Je souhaite reprendre les études. Celles-ci commencent en septembre et sont d'une durée de 3 ans. J'ai travaillé de juin 2021 à mi octobre 2021 en CDD dans la fonction publique et d'août 2018 jusqu'à mai 2021 dans le privé.

Néanmoins de janvier 2021 à mai 2021 j'ai touché une paye à zéro mais je n'étais toujours pas licenciée. En effet, j'avais déjà ce projet de reconversion professionnelle. Ma rupture conventionnelle n'a pas été acceptée. Pôle emploi et le conseil en évolution professionnelle m'ont conseillé de faire un abandon de poste afin d'avoir des aides pour ma formation ... Cependant ils ont mis 5 mois à me licencier, empêchant mon projet de voir le jour.

Par conséquent, je souhaite savoir comment je peux partir de l'hôpital publique en touchant le chômage afin d'avoir un minimum de revenu pour entreprendre mon projet de reconversion (le métier est psychomotricienne, métier qui est dans la liste des métiers en tension).

Merci de votre aide,

Par **youris**, le **25/03/2022** à **11:56**

bonjour,

je suis surpris que pôle emploi vous ait conseillé de faire un abandon de poste qui n'ouvre pas aux indemnités de chômage puisque votre contrat de travail n'est pas rompu.

le licenciement est une décision unilatérale de l'employeur, votre employeur n'avait aucune obligation de vous licencier.

en principe, la démission ne permet pas de percevoir les indemnités de chômage puisque c'est une décision unilatérale du salarié.

voir ce lien : [un salarié peut-il percevoir une indemnité de chômage en cas de démission.](#)

salutations

Par **Marie2406**, le **25/03/2022** à **11:59**

Ma question est celle-ci :

Je souhaite savoir comment je peux mettre fin à mon CDD sans que cela soit pris comme une démission. En effet, j'ai vu dans les textes que si l'hôpital renouvelle mon CDD et que je refuse mon renouvellement, cela est considéré comme une démission. Comment puis-je faire pour que cela ne soit pas pris comme une démission ?